



**PASSONS UN
BON ÉTÉ AVEC
LES BONS
RÉFLEXES**



**Cet été, le virus circule toujours.
Ensemble continuons d'appliquer
les gestes barrières.**


Besoin d'aide ?
0 800 130 000
 (appel gratuit)


Plus d'informations
gouvernement.fr/info-coronavirus



AOÛT 2020

Flash-Info

La lettre d'information
de Sainte-Maure-de-Touraine

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Retrouvez dans ce Flash-Info les points forts du compte-rendu du conseil communautaire du jeudi 16 juillet 2020 sur l'élection des membres pour le mandat 2020-2026.

Le Président ainsi que les Vice-Présidents sont élus dans les mêmes modalités soit à bulletin secret.

Le nombre de votants était de 58, pour être élu il fallait avoir au moins 30 voix.



1. Élection du Président

Nombre de bulletins	58
Nombre de bulletins blancs	4
Nombre de bulletins nuls	5
Suffrages exprimés	49
Majorité absolue	25
Candidat	Nombre de suffrages obtenus
PIMBERT Christian	49

Après l'élection de Monsieur Pimbert en qualité de Président de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne, celui-ci donne ses directives sur les points suivants :

Pour mémoire, le Bureau communautaire de 2017 à 2020 était constitué, outre le Président, de 12 Vice-présidents et de 9 membres du Bureau.

M. PIMBERT évoque, en préambule avant le vote, la gouvernance de la communauté de communes. Au vu des expériences précédentes, M. PIMBERT propose d'associer les 40 communes au sein du bureau et d'élargir ainsi l'instance décisionnelle. En revanche, au niveau de l'exécutif opérationnel, il est proposé de constituer une équipe plus restreinte avec 9 vice-présidents, en regroupant différentes délégations pour arriver à ce que toutes les compétences de la CCTVV soient représentées.

Les vice-présidences seraient déterminées comme suit :

- Les finances, l'économie, l'aménagement rural
 - Les ressources humaines, l'enfance-jeunesse
 - Le commerce, l'artisanat, l'emploi, l'insertion
 - Le tourisme, dans lequel la problématique de l'office de tourisme mutualisé à l'échelle des 3 CC devra être traitée dans les 6 prochains mois afin de le redynamiser.
 - Les services à la population, regroupant notamment les maisons de santé, les maisons d'accueil au public, les gendarmeries, les transports scolaires...
 - L'habitat, l'urbanisme, le numérique, avec notamment dans l'habitat les aires de stationnement des gens du voyage
 - La culture
 - L'environnement, avec notamment le Plan Climat Air Energie Territorial, le service Ordures Ménagères, la transition énergétique
 - Le sport, avec notamment les infrastructures communautaires dont les gymnases et le soutien à la vie associative
- Cette proposition de 9 vice-présidences doit être validée en conseil communautaire.

M. PIMBERT rappelle que le président et les vice-présidents doivent constituer un bloc dans lequel on travaille en confiance. C'est une équipe dans lequel chacun s'engage à être disponible et à se mettre au service de l'ensemble du territoire.

M. PIMBERT insiste sur sa volonté de constituer un bureau dans lequel siègeraient les 40 maires. Celui-ci se réunirait une fois par mois et le conseil communautaire une fois tous les deux mois. Entre-temps auraient lieu des réunions techniques et opérationnelles avec les vice-présidents.

Édito du Maire



Mes chers concitoyens,

Dernièrement, nous venons au sein de notre communauté de communes de nommer les élus qui seront en charge de représenter et de défendre les quarante communes de notre territoire.

Les années à venir seront d'un grand enjeu économique et démographique pour notre chef lieu de canton. Je regrette d'avoir été écarté des postes à responsabilités pour le devenir de son territoire et de son potentiel économique.

Nous continuerons à travailler sur les projets, en coopération intercommunale, pour défendre notre ville et les intérêts de nos concitoyens, en toute légitimité. Nous resterons présents et actifs au sein même de notre conseil communautaire.

Michel CHAMPIGNY
 Maire de Sainte-Maure-de-Touraine

2. Élection des Vice-Présidents

Monsieur Pimbert, président de la CCTVV, est venu à plusieurs reprises, voir Monsieur le Maire de Sainte-Maure-de-Touraine afin de préparer sa réélection et celle de ses vice-présidents.

Monsieur Champigny, lors de ces diverses rencontres, a émis le souhait de prendre uniquement la vice-présidence en charge du développement économique.

À contrario, le jour de l'élection Monsieur Pimbert a fait le choix de positionner le Maire de Sainte-Maure-de-Touraine sur une autre vice-présidence. Michel Champigny préférant rester sur ses positions s'est présenté face à Monsieur Moreau qui, dans sa compétence, est en charge du développement économique. À aucun moment, Michel Champigny n'a souhaité la place de premier vice-président.

Élection du premier vice-président en charge des finances, de l'économie et de l'aménagement rural	
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
CHAMPIGNY Michel (Maire de Sainte-Maure-de-Touraine)	16
MOREAU Serge (Maire de Antogny-le-Tillac)	42

Élection du deuxième vice-président en charge des ressources humaines et de l'enfance-jeunesse	
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
THIVEL Bernard (Maire de Ligré)	48

Élection du troisième vice-président en charge du commerce, de l'artisanat, de l'emploi et l'insertion	
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
BRISSEAU Daniel (Maire de Crouzilles)	45

Élection du quatrième vice-président en charge du tourisme	
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
VIGNEAU Nathalie (Maire de L'Île-Bouchard)	48

Élection du cinquième vice-président en charge des services à la population	
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
MARTEGOUTTE Étienne (Maire de Richelieu)	44

Élection du sixième vice-président en charge de l'habitat, de l'urbanisme, du numérique et des aires de stationnement des Gens du Voyage	
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
BRUNET Thierry (Maire de Marcilly-sur-Vienne)	44

Élection du septième vice-président en charge de la culture	
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
BOST Yvon-Marie	13
ELIAUME Bernard (Maire de Maillé)	29

Élection du huitième vice-président en charge de l'environnement, des ordures ménagères et de la transition énergétique	
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
BOISQUILLON Christine	13
JUSZCZAK Martine (Maire de Lémeré)	39

Élection du neuvième vice-président en charge du sport	
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
DUBOIS Philippe (Maire de Chaveignes)	38

Suite à cette élection, l'équipe municipale majoritaire de la commune de Sainte-Maure-de-Touraine a pris la décision de quitter la salle en silence.

Cette démarche intervient suite à un mécontentement de l'équipe majoritaire, élue par les Sainte-Mauriens, désignée pour représenter le territoire au sein de la Communauté de Communes.

Quitter une instance n'est pas une décision irréversible puisqu'aucun membre de la majorité de Sainte-Maure ne souhaite partir mais plutôt se battre pour sa ville et ses administrés.

Monsieur Champigny, lutte depuis 6 ans pour faire venir des entreprises dans la zone des Saulniers 2 qui existe depuis 2007. À ce jour aucun établissement n'est venu s'installer malgré les propositions de Monsieur le Maire durant son dernier mandat (ALDI, Excel Piscine, extension SECTRONIC, etc.). Pour information, ALDI a fait une nouvelle demande d'implantation dans cette Zone Artisanale et Commerciale.

Dès son arrivée en 2014, la municipalité a su montrer son attachement au territoire communautaire et au bien de tous les administrés. Notamment par le financement intégral du terrain (214 000€) où est positionné le gymnase communautaire de la Manse, malgré le refus des membres de l'opposition municipale de l'époque. Elle a également cédé, pour l'euro symbolique, l'ancien bâtiment de La Poste, afin d'y accueillir les associations solidaires pour les plus démunis du territoire, sans oublier la construction de la maison médicale. La partie animation pour les ados de 11 à 14ans est accueillie à l'Espace Theuriet. Aujourd'hui, le centre de loisirs communautaire a intégré la nouvelle école maternelle récemment livrée.

Les représentants majoritaires de la municipalité ont toujours soutenu les projets des autres communes du territoire, lors du dernier mandat.

La ville de Sainte-Maure-de-Touraine, chef lieu de canton est la commune qui rapporte le plus de deniers à la CCTVV compte-tenu du nombre d'habitants, elle se doit donc de tenir impérativement une position importante au sein de la communauté de communes Touraine Val de Vienne.

3. Élections des membres du bureau

Pour rappel en début de séance, Monsieur Pimbert insiste sur sa volonté de constituer un bureau dans lequel siègerait les 40 maires qui compose l'entité de la Communauté de Communes.

Le Bureau est donc constitué de 40 personnes, avec :

- 1 Président, Maire ;
- 9 Vice-Présidents, Maires ;
- 30 autres Maires des communes restantes.

Ci-dessous l'extrait du compte rendu relatant le déroulement de l'élection d'un conseiller municipal de l'opposition se retrouvant à la place du Maire de Sainte-Maure-de-Touraine :

Election du trente-cinquième membre du bureau :

M. PIMBERT rappelle que le principe retenu est de constituer un bureau avec les 40 maires du territoire. Le maire de Sainte-Maure-de-Touraine a quitté la salle et laisse le choix aux délégués, sachant qu'il est possible d'élire un conseiller qui n'est pas là.

M. PIMBERT souligne qu'il n'a aucun mandat du maire de Ste Maure pour présenter sa candidature mais la difficulté est désormais de répondre au principe qui a été retenu pour constituer le bureau.

M. D'EU indique ne pas imaginer que la commune de Sainte-Maure-de-Touraine ne soit pas représentée au sein du bureau. Le départ des sept élus de Sainte-Maure-de-Touraine est une décision étonnante de leur part. C'est comme ça. Par contre, je me présente candidat, quitte ensuite à avoir une conversation avec Michel CHAMPIGNY pour savoir s'il souhaite, en tant que maire, disposer d'un siège au sein du bureau. Bien entendu, si techniquement c'est possible. Il serait incohérent que le maire de la commune soit absent du bureau pendant les six ans du mandat.

M. PIMBERT estime, en effet, qu'il est indispensable que le maire de Sainte-Maure-de-Touraine soit membre du bureau.

M. PIMBERT précise qu'il prend cette position de lui-même car il n'a aucun mandat du maire mais il ne peut envisager que le maire soit absent pendant six ans d'une instance si importante. Techniquement, on peut élire quelqu'un qui n'est pas présent. Si la personne est élue et ne souhaite toujours pas siéger à ce poste, elle peut démissionner, mais au moins, l'ensemble du conseil communautaire a montré sa volonté d'unité sur un territoire et d'associer l'ensemble des élus.

M. PIMBERT laisse le vote à l'appréciation des conseillers. Il rappelle cependant que tout membre du conseil peut postuler en tant de membre du bureau.

Candidats	Nombre de suffrages obtenus
CHAMPIGNY Michel	21
D'EU Samuel	25

Malgré les propos tenus par Monsieur d'Eu, Monsieur le Maire est toujours en attente de cette conversation pour récupérer ce qui lui revient.

Lors du dernier conseil communautaire du lundi 27 juillet 2020, nous avons pu constater l'absence de Monsieur d'Eu, alors qu'il s'agissait d'un conseil important avec le vote du budget. De plus cela est navrant car durant cette séance, Monsieur Champigny et Monsieur d'Eu auraient eu la possibilité de s'exprimer devant les membres du conseil afin de remettre la position du Maire comme il s'y était engagé.